



# Agir sur l'environnement pour la santé des enfants

Du 05/06/2026 au 05/09/2026

**APPEL PROJETS**  
VERT L'AVENIR !



Décidée à s'emparer des questions sociétales aux enjeux territoriaux forts, la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe dédie 2026 au thème de la Santé. Son appel à projets annuel, connu sous le nom de « Vert l'Avenir ! », s'intéresse à celle des enfants et aux manières de la protéger. Les associations sont invitées à déposer leur dossier du 05 juin au 05 septembre 2026.

## DE QUOI PARLE-T-ON ?

Ce thème s'intéresse à l'influence de l'environnement sur la santé et en particulier celle des enfants.

Pollution de l'air, de l'eau, exposition aux pesticides, aux plastiques, aux perturbateurs endocriniens, les risques environnementaux semblent être partout. Il apparaît difficile de s'en prémunir complètement, d'autant plus lorsqu'on habite en milieu urbain. D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, l'enfant est particulièrement exposé aux facteurs environnementaux à l'origine, par exemple, du développement d'allergies mais aussi parfois de pathologies plus graves.

Dans certaines métropoles, la pollution provenant notamment de la circulation intense influe directement sur la santé respiratoire des enfants. Les niveaux élevés de particules fines et de dioxyde d'azote sont étroitement liés à des problèmes tels que l'asthme chez les jeunes. Par ailleurs, l'absence d'espaces verts dans certains quartiers pour jouer et se mouvoir favorise une augmentation de la sédentarité augmentant ainsi le risque de développer des maladies telles que l'obésité et le diabète.

## OBJECTIF GÉNÉRAL :

- Soutenir les actions environnementales et éco-responsables, relatives au cadre de vie, qui visent un impact positif sur la santé et le bien-être des enfants.

## OBJECTIFS INDUITS :

- Réduire l'exposition de nos enfants aux risques environnementaux
- Relever les défis urbains impactant la santé des enfants
- Réduire l'empreinte carbone : moins de pollution et plus de nature
- Éduquer et sensibiliser aux enjeux environnementaux et aux pratiques durables

## LES ACTIONS FINANÇÉES POURRONT ÊTRE (Liste non exhaustive) :

- Amélioration ou surveillance de la qualité de l'air et de l'eau
- Création d'espaces verts sains / Développement du contact avec la nature (création de parcs naturels, des sentiers de randonnée adaptés aux enfants)
- Végétalisation/verdissement des crèches et des écoles (création de jardins scolaires, plantation d'arbres, ou installation de toits verts.)
- Réduction des polluants /Lutte contre la présence d'allergènes ou éléments nocifs à la santé comme certaines plantes
- Lutte contre les perturbateurs endocriniens
- Développement d'une alimentation saine dans les cantines et les crèches.

## QUI PEUT RÉPONDRE ?

Cet appel à projets s'adresse à des structures éligibles au mécénat, exerçant une activité d'intérêt général. La vérification de l'éligibilité au mécénat est à la charge du porteur de projet.

Les structures candidates doivent être situées et agir dans les départements sur lesquels la Fondation est présente : le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Oise, l'Aisne, la Marne et les Ardennes.



## POUR ÊTRE ÉLIGIBLES, LES PROJETS DOIVENT :

- Répondre aux objectifs et principes de l'opération énoncés ci-dessus.
- Mener un projet environnemental au profit direct des enfants et de leur santé.
- Pouvoir démarrer dans les 3 mois après notification de la décision de soutien. Il peut toutefois s'agir de l'extension d'un projet déjà initié.
- Se dérouler sur le territoire du CMNE (Hauts-de-France, Marne ou Ardennes).
- Avoir un effet sur le long terme ou s'inscrire dans la durée.

Une attention sera portée aux projets pour lesquels un soutien permettrait un effet levier sur sa mise en œuvre.

**Ne pourront être retenus les évènements ou actions ponctuels et les besoins ou actions relevant du fonctionnement de la structure porteuse. Les projets terminés ne pourront faire l'objet d'un financement a posteriori.**

## LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

Lors de l'instruction des dossiers, les éléments objectifs cités ci-dessus (éligibilité, territoire, affectation du don, calendrier, etc...) sont vérifiés.

La sélection des projets s'appuie ensuite sur les critères suivants :

- Pertinence du projet et de son budget prévisionnel
- Exemplarité ou originalité du projet
- Pérennité de la solution apportée
- Envergure de l'action
- Capacité partielle d'autofinancement
- Capacité à évaluer l'impact du projet

## COMMENT Y RÉPONDRE ?

L'appel à projets est ouvert du **05 juin au 05 septembre 2026**.

- 1) Répondre via un formulaire disponible sur le site de la Fondation [Appel à projets - "Vert l'Avenir" - Crédit Mutuel](#)
- 2) Envoyer le formulaire complété et les documents à joindre à [fondation@creditmutuel.fr](mailto:fondation@creditmutuel.fr)
  - a. Indiquer en objet du mail **VERT L'AVENIR 2026 + nom de la structure**
  - b. En cas de mail trop volumineux, ne joindre que le formulaire et demander un lien vers une boîte de dépôt. **NE PAS ENVOYER DE WETRANSFER**

## ANNONCE DES RÉSULTATS :

Les lauréats seront désignés par un comité de sélection début octobre et les résultats seront communiqués aux porteurs de projets dans les jours qui suivent.



**Ne seront pas étudiés les dossiers libres envoyés par voie postale ou email et les dossiers incomplets.**